

# *Guide pratique*

## *Enfance & famille*

### *Année scolaire 2025-2026*

Sommaire :

#### L'accueil scolaire

L'inscription scolaire : à la mairie p. 2

La scolarité p. 3

La restauration scolaire (RS) p. 4

#### L'accueil périscolaire (APS) p. 5

##### Zoom sur L'Accueil périscolaire du SOIR :

avec « ACTIVITÉS LIBRES » p. 6

avec « ATELIERS » p. 6

Inscriptions et tarifs par le « dossier Famille »  
à la restauration scolaire (RS) et à l'accueil périscolaire (APS) p. 6

#### L'accueil extra-scolaire

L'Espace Petite Enfance (EPE) p. 9

L'Accueil de Loisirs (ALSH) p. 10

L'Association des Parents d'Élèves (APE) p. 12

La protection de vos données p. 12



## L'accueil scolaire

### L'inscription scolaire

Les inscriptions des nouveaux élèves se font auprès du **secrétariat de la mairie de Magné** généralement au cours des vacances scolaires d'avril pour la rentrée de septembre, et tout au long de l'année pour les nouvelles familles arrivant sur la commune.

Le responsable légal devra avoir renseigné au préalable un dossier dit « **dossier Famille** ».

**Pourquoi le « dossier Famille » ?** L'objectif du dossier est d'avoir un **guichet unique** dans votre démarche de communication de toutes les informations et les justificatifs concernant la scolarité de votre / vos enfant(s), la cantine et les activités périscolaires.

#### Retrait du « dossier Famille » :

- 2 parties à télécharger sur le site internet de la commune : <https://www.ville-magne.fr/>  
(une partie pour la mairie et une partie pour l'école)
- ou à retirer à l'accueil de la mairie.

et fournir les justificatifs demandés à savoir, les copies de :

- ✓ **Justificatif de domicile** : de moins de 3 mois établi au nom d'au moins un responsable légal de l'enfant (taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer (hors quittance délivrée par un particulier) facture téléphone fixe, facture box internet, bail d'un organisme). Les attestations d'hébergement rédigées par un tiers ne sont pas recevables ;
- ✓ **Livret de famille à jour** (feuilles mentionnant les enfants et les parents) ;
- ✓ **Votre dernière** attestation CAF ;
- ✓ **Votre avis d'imposition** 2024 sur les revenus 2023. : *si tarifs personnalisés à appliquer ;*
- ✓ **Une pièce d'identité**, avec photo, du représentant légal demandeur ;
- ✓ **La fiche sanitaire et la fiche consentement** à renseigner dans le dossier ;
- ✓ **Photocopie de la page des vaccins du carnet de santé ou certificat médical attestant des vaccinations obligatoires ;**
- ✓ **Le certificat de radiation en cas de scolarisation antérieure.**

#### Dépôt du « dossier Famille » :

- **Par courriel** à : [mairie@ville-magne.fr](mailto:mairie@ville-magne.fr) (pour la partie qui est pour la mairie)
- **A la Mairie** auprès du secrétariat de la mairie, les jours suivants :  
les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 9h00 à 12h00.
- **Par courriel ou directement à l'école pour la 2<sup>ème</sup> partie** ([ce.0790197k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790197k@ac-poitiers.fr))

A l'issue de l'inscription en mairie, un certificat d'inscription sera délivré par le secrétariat et ce dernier devra être remis lors de l'entretien avec la direction du groupe scolaire pour l'admission à l'école.

## La scolarité

### Groupe scolaire « les Hirondelles »

345 avenue du Marais Poitevin - 05 49 35 72 50

**Contact direction de l'école :** Mme Gaëlle LAFOIX-DIEUMEGARD - [ce.0790197k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790197k@ac-poitiers.fr)

*L'école primaire de Magné « groupe scolaire Les Hirondelles » compte huit classes accueillant des élèves de la Petite Section au CM2. De plus, un dispositif ULIS est mis en place avec l'accueillir de 12 élèves en situation de handicap.*

#### Les admissions ont lieu :

- pour la rentrée de septembre : du 28 avril au 16 mai 2025 sur RDV.
- en cours d'année scolaire : sur RDV.

#### Les parents devront apporter :

- le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- le certificat de radiation en cas de scolarisation antérieure s'il n'a pas été remis avec le « dossier Famille ».

A la suite de ce RDV, un temps d'échange et d'immersion est proposé aux familles et aux enfants avec l'enseignant de la classe, dans le courant du mois de juin.

**Fournitures scolaires :** la Commune de Magné attribue un forfait annuel de 45 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires.

#### Les horaires du temps scolaire :

	Temps classe	
	Matin	Après midi
<b>Lundi</b>	8h45 – 11h45	13h20-15h45
<b>Mardi</b>	8h45 – 11h45	13h20-15h45
<b>Mercredi</b>	8h45 – 11h45	
<b>Jeudi</b>	8h45 – 11h45	13h20-15h45
<b>Vendredi</b>	8h45 – 11h45	13h20-15h45

**Temps d'accueil et de sortie des enfants par les enseignants :** Le matin de **8h35 à 8h45** puis **11h 45** et l'après-midi **13h20 à 13h30** puis **15h45** :

- en maternelle : j'accompagne et je récupère mon enfant dans sa classe depuis le portail côté du parking du bâtiment de la maternelle, accès rue Pierre l'homme
- en élémentaire : je dépose mon enfant au portail situé sur le parking avenue du Marais Poitevin

Il est possible de déposer ou d'attendre les enfants du CP au CM2 au niveau de la maternelle.

Toutefois, la circulation des adultes étant préjudiciable à la sécurité des enfants sur ces temps d'accueil des enseignants, il est demandé de bien vouloir les déposer et les attendre au niveau des portails et non dans la cour.

**L'accès au groupe scolaire pendant le temps scolaire :** par le visiophone du portail côté du parking du bâtiment de la maternelle, accès rue Pierre l'homme

Depuis novembre 2019, dans le but de sécuriser les accès au groupe scolaire, les portails sont verrouillés pendant le temps scolaire, ci-dessus.

Pour tout retard, pour un rendez-vous avec la direction ou un enseignant, pour un rendez-vous à l'extérieur ou pour une autre prise en charge de votre enfant pendant ces heures-là (y compris pour le déjeuner), **l'accès à l'école se fait au niveau du portail situé au parking du bâtiment de la maternelle, accès rue Pierre l'homme.**

Un visiophone a été installé pour permettre d'identifier les personnes et d'ouvrir à distance. Pour la sortie, un bouton a été placé à l'intérieur de la cour maternelle permettant l'ouverture du portail.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable d'accompagner votre enfant jusqu'à sa classe pour toute arrivée pendant le temps scolaire.

## La restauration scolaire



345 Avenue du Marais Poitevin - 05 49 35 24 40

**Contact responsable** : M. Thierry PELLAN

**L'accueil** : Le restaurant scolaire de Magné accueille les enfants en temps scolaire tous les midis, du lundi au vendredi de **12 h à 13h20**.

**Les enfants de l'élémentaire** sont pris en charge dans la cour à 11h45 par les agents d'animation de l'accueil périscolaire et sont guidés en groupe pour l'accès au self. Après le repas, les enfants sont pris en charge dans la cour de récréation jusqu'à 13h20.

**Les enfants de la maternelle** sont pris en charge depuis la classe par les ATSEM pour la prise du repas servi à table de 12 h à 12h45. Pour la classe de PS-MS, un agent communal vient en renfort pour le temps de préparation d'accès au restaurant scolaire ainsi que le temps de retour et de préparation à la sieste.











Les enfants de MS et GS, qui ne font pas la sieste après le repas, sont pris en charge dans la cour par une ATSEM avec le renfort des agents d'animation si besoin.

**Les menus :**

Les menus sont élaborés sous couvert d'un nutritionniste et réalisés sur place en privilégiant le « fait maison », donnant la priorité aux produits frais, aux produits locaux et biologiques, en développant les menus végétariens une fois par semaine. L'objectif est de parvenir à des menus 100% bio.

Les menus d'une période de 3 à 4 semaines sont affichés à l'entrée du groupe scolaire ainsi que sur le site internet de la Mairie <https://www.ville-magne.fr/famille-solidarite-enfance/scolarite/restaurant-scolaire/>

**Ainsi, vous trouverez les logos suivants :**

	Fait maison		Viande Label Rouge
	Produit de l'Agriculture Biologique		Pêche responsable
	Produit à Haute Valeur Environnementale		Indication Géographique Protégée
	Fruits & légumes à l'école		Lait & produits laitiers à l'école
	Viande bovine française		Local

**Adaptation des menus au vu d'un régime spécifique (allergie, intolérance...)** : les parents doivent se rapprocher, **au plus tôt (mai-juin pour septembre)** de la responsable du restaurant scolaire afin de définir les procédures qui seraient à mettre en place et les documents à fournir en fonction de l'adaptation rendue nécessaire.

**Les serviettes de cantine** : il est demandé aux parents des enfants de la maternelle, **de fournir dès la rentrée scolaire**, une serviette de table. Elle sera attribuée à l'enfant chaque jour au moment du repas. Cette serviette doit être munie d'un élastique et marquée de son nom et de son prénom. Pour le bon entretien, votre enfant la déposera dans un casier individuel dès le lundi et le vendredi vous la rapportera à la maison.

## L'accueil périscolaire (APS)

345 Avenue du marais poitevin – dans l'enceinte du groupe scolaire « les Hirondelles »

### Contacts :

**Responsable accueil :** Mme Christine CALVO - [accueilperiscolaire@ville-magne.fr](mailto:accueilperiscolaire@ville-magne.fr) - 05 49 35 08 67

**Responsable facturation :** SIVU Coulon-Magné - [secretariat.sivu.coulon-magne@orange.fr](mailto:secretariat.sivu.coulon-magne@orange.fr) - 05 49 04 91 01

C'est le SIVU-EPE Magné/Coulon/Sansais qui a la mission de l'accueil périscolaire des enfants scolarisés à Magné en tant que compétence déléguée. L'encadrement est assuré par le personnel communal mis à disposition.

*L'accueil périscolaire est un moment  
dans la journée de l'enfant  
où il doit être libre de ses choix.*

### L'accueil des enfants inscrits :

#### Le matin :

- les enfants en maternelle sont accompagnés par un parent dans la salle d'accueil dont l'accès se fait par l'entrée côté parking du bâtiment maternelle, accès par la rue Pierre l'homme ;
- les enfants en élémentaire sont accompagnés par un parent dans la salle d'accueil dont l'accès se fait par le portail situé sur le parking avenue du Marais Poitevin.

#### Le soir :

- les enfants de maternelle sont conduits à l'accueil périscolaire par une ATSEM.
- les enfants d'élémentaire se présentent à la salle d'accueil dès la sortie de classe.

### Les horaires

	Accueil Périscolaire (garderie avant et après l'école)		
	Matin	Soir avec « ACTIVITÉS LIBRES » OU « ATELIERS »	
<b>Lundi, mardi, jeudi et vendredi</b>	<b>7h30-8h35</b> (payant)	<b>15h45-18h30</b> (gratuit puis payant incluant le goûter : <b>voir les tableaux détaillés ci-après)</b>	<b>Retard des parents après 18h30 :</b> <b>une pénalité de 5,00 € par enfant est facturée</b>
<b>Mercredi</b>	<b>7h30-8h35</b> (payant)		

**Pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir**, il est demandé aux parents de venir les chercher en respectant l'heure de fin d'inscription choisie. *Tous les « ateliers » proposés sont gratuits, y compris ceux se terminant à 16h45 (en maternelle) ou à 17h00 (en maternelle et en élémentaire).*

En effet, **tout dépassement** du créneau « d'accueil gratuit » engendrera la facturation de « l'accueil payant »

**Note :** pour les enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire et dans le cas où les parents seraient en retard à 15h45, les enseignants conduisent les enfants jusqu'à la salle d'accueil de leur niveau afin que le personnel les prenne en charge. Si les parents arrivent avant 16h30, l'enfant aura été pris en charge gratuitement et après 16h30, le service sera facturé.

## **Zoom sur l'Accueil périscolaire du SOIR : avec « ACTIVITÉS LIBRES » OU « ATELIERS »**

Les enfants de la maternelle et de l'élémentaire sont pris en charge dès 15h45 dans leur salle d'accueil par les agents d'animation permanents qui les répartissent selon leur choix :

### **Accueil périscolaire du SOIR « ACTIVITÉS LIBRES » :**

Dans cet accueil, encadré par les agents d'animation municipaux, il est proposé tous les soirs à chaque enfant **des jeux et des activités, des temps libres auxquels ils ont le choix de participer ou non.**

**Réservé aux enfants du CP au CM2**, il est proposé un **temps « d'aide aux devoirs »** de **16h00 à 16h30** encadré généralement par des personnes retraitées bénévoles. Les parents qui souhaitent que leur enfant y participe doivent le signaler à l'équipe qui incitera l'enfant mais ne l'obligera pas. Cette « aide aux devoirs » n'est pas un soutien scolaire car les personnes ne sont pas des enseignants.

<u>Les horaires</u>	<b>Accueil Périscolaire du SOIR avec « ACTIVITÉS LIBRES » maternelle et élémentaire</b>	
	<b>Soir</b>	
<b>Lundi, mardi, jeudi et vendredi</b>	<b>15h45-16h30</b> (gratuit)	<b>16h30 - 18h30</b> (payant incluant le goûter)

A partir de 16h30, cet accueil est payant et un goûter est servi aux enfants.

### **Accueil périscolaire du SOIR « ATELIERS »**

Dans cet accueil, encadré par des intervenants professionnels et bénévoles, il est proposé à partir de la deuxième semaine de septembre et à chaque « session » (*de vacances à vacances*) **des ateliers hebdomadaires auquel l'inscription est obligatoire et décrite ci-dessous.**

L'année scolaire est scindée en 5 sessions : septembre-octobre, novembre-décembre, janvier-février, mars-avril et mai-juin.

Les ateliers sont proposés par jour de la semaine et par tranche d'âge.

*Les informations concernant le fonctionnement précis et les inscriptions seront communiquées au plus tôt dès la rentrée scolaire.*

#### **Les inscriptions aux ateliers périscolaires par session :**

En début d'année scolaire, ou avant la fin d'une session (2 à 3 semaines avant les vacances), les familles reçoivent par le biais du cahier de liaison, le tableau des ateliers proposés pour la session suivante. Elles peuvent inscrire les souhaits de leur enfant en cochant les cases des ateliers souhaités et restituer ce tableau d'inscription aux membres de l'équipe périscolaire. Cette dernière reste à disposition pour tout échange et aider à finaliser l'inscription avec elle.

Attention :

- la priorité est donnée aux enfants inscrits et présents régulièrement à l'accueil périscolaire.
- la constitution définitive des groupes est faite par la responsable de l'accueil périscolaire afin de s'assurer que chaque enfant participe à au moins un atelier dans la semaine.
- *un exemple : l'enfant a désiré s'inscrire le lundi au judo, si son inscription a été confirmée, alors il participera tous les lundis à cet atelier sur la session concernée.*
- *Les tableaux définitifs des groupes constitués sont affichés dans les salles d'accueil avant les vacances.*

### Encadrement :

De nombreuses associations, majoritairement Magnésiennes, avec leurs intervenants contribuent aux animations proposées dans ce cadre.

**Les ateliers assurés par des intervenants professionnels et diplômés** peuvent être le judo, le taekwondo, le basket, la danse et le chant ... pour les enfants de l'élémentaire ; ils peuvent être l'éveil musical et l'éveil à la danse pour les enfants de maternelle.

**Les ateliers assurés par des intervenants bénévoles** peuvent être le billard, l'apprentissage de l'Allemand dans le cadre du jumelage Magné/Weitnau, les jeux de société, le modélisme ... pour les enfants de l'élémentaire ; et la **lecture de contes** pour les enfants de maternelle.

### Déroulement :

- ✓ pour les enfants des classes maternelles, les ateliers se déroulent dans les locaux du groupe scolaire de 16 h à **17 h** par session de 30 minutes - ou 45 minutes (16 h à **16h45**) selon le thème de l'atelier ;

<u>Les horaires</u> <b>MATERNELLE</b>	<b>Accueil Périscolaire du SOIR avec « ATELIERS » maternelle</b>		
<b>Lundi, mardi, Jeudi et vendredi</b>		16 h- <b>16h30</b> (gratuit)	<b>16h30</b> - 18h30 (payant incluant le goûter)
	OU	16h30- <b>17 h</b> (gratuit)	<b>17 h</b> - 18h30 (payant incluant le goûter)
	OU	16 h- <b>16h45</b> (gratuit)	<b>16h45</b> - 18h30 (payant incluant le goûter)

- ✓ pour les enfants des classes élémentaires, les ateliers se déroulent de 16h00 à **17h00** dans les locaux du groupe scolaire. Seuls les ateliers sportifs ont lieu à la salle omnisports pour les élémentaires. Le trajet se fait à pieds sous la surveillance des agents d'animation municipaux.

<u>Les horaires</u> <b>ELEMENTAIRE</b>	<b>Accueil Périscolaire du SOIR avec « ATELIERS » élémentaire</b>	
<b>Lundi, mardi, Jeudi et vendredi</b>	16 h- <b>17 h</b> (gratuit)	<b>17 h</b> - 18h30 (payant incluant le goûter)

*Pour les enfants restant sur les créneaux « payants », ils rejoignent les enfants aux « activités libres ».*

### Le goûter :

Il est fourni par l'équipe de la restauration scolaire et préparé par l'équipe des agents d'animation. Le prix du goûter est inclus dans le tarif de l'accueil périscolaire du soir facturé par le SIVU-Espace petite enfance Magné-Coulon et voté par le conseil municipal de Magné.

### Inscriptions et tarifs par le « dossier Famille » à la restauration scolaire (RS) et à l'accueil périscolaire (APS) :

**Les inscriptions** au service de la restauration scolaire et aux accueils périscolaires « matin et soir » se font en renseignant les tableaux établis **dans le « dossier Famille »** et sont fortement conseillées afin de faciliter l'organisation, de respecter la réglementation et assurer les taux d'encadrement.

**Cependant**, en cas de nécessité ou de besoins nouveaux liés aux obligations ou aux changements de situations familiales ou professionnelles, ces inscriptions peuvent être modifiées en cours d'année (besoins occasionnels ou à adapter aux emplois du temps variables, inscription ou désinscription en cours d'année scolaire ....) – dans ce cas se rapprocher de la direction de l'Accueil périscolaire.

**Les tarifs :**

les tarifs de repas du restaurant scolaire ainsi que celui du goûter servi lors des créneaux payants de l'accueil périscolaire sont votés chaque année pour une année scolaire par le conseil municipal de Magné. Le prix du goûter à 0,55 € est inclus dans le tarif de l'accueil périscolaire du soir.

Les tarifs des services d'accueil périscolaire du MATIN et du SOIR sont votés par le conseil syndical du SIVU-Espace petite enfance Magné-Coulon.

A titre d'information, ci-dessous les tarifs des repas et de l'accueil périscolaire (APS) pour l'année scolaire 2024/2025 :

<b>Quotient Familial CAF et MSA</b>	<b>Tarif du repas midi au 01/09/2024 :</b>	<b>Tarif APS du MATIN au 01/09/2023</b>	<b>Tarif APS du SOIR incluant le goûter au 01/09/2023</b>
1	1,00 €	1,10 €	1,40 €
2	1,00 €	1,45 €	1,90 €
3	1,00 €	1,55 €	2,30 €
4	2,95 €	1,80 €	2,40 €
5	3,20 €	2,00 €	2,60 €
Autres régimes	/	2,70 €	3,70 €

Tout dépassement d'horaire APS après 18h30 donne lieu à la facturation d'un supplément de 5,00 € par enfant.

**La facturation :****La facturation des repas du restaurant scolaire :**

Elle est effectuée tous les mois suivants par le service comptabilité de la Mairie de Magné.

Les factures sont envoyées par les services du Trésor Public avec un titre de recettes « avis de paiement ».

Le prélèvement automatique est conseillé, les formulaires *d'autorisation SEPA* seront fournis. Le paiement en ligne par carte bancaire est à l'étude.

**La facturation de l'accueil périscolaire :**

Elle est effectuée tous les mois suivants par la régie du SIVU-Espace petite enfance Magné-Coulon.

Les factures sont envoyées par courriel. Les familles qui préfèrent recevoir la facture papier doivent le signaler et elle sera alors distribuée dans le cahier de liaison de l'enfant.

Le paiement (à privilégier en chèque) est à effectuer avant le 10 du mois suivant à l'ordre du trésor public et remis au secrétariat du SIVU-EPE, 358 avenue du Marais poitevin.

Cependant, le prélèvement automatique est conseillé, les formulaires *d'autorisation SEPA* seront fournis.

Les factures de relance pour « impayé » sont envoyées par les services du Trésor Public avec un titre de recettes « avis de paiement ».



## L'accueil extra-scolaire

### L'Espace Petite Enfance

Le syndicat intercommunal SIVU-EPE Magné/Coulon/Sansais, en tant que compétence déléguée par les communes, a la mission de l'accueil extrascolaire de la petite enfance, 10 semaines à 4 ans.

#### Espace Petite Enfance (EPE)

SIVU Magné/Coulon/Sansais - 358, avenue du Marais Poitevin 79460 MAGNE - 05 49 04 91 01  
[sivu.coulon-magne@orange.fr](mailto:sivu.coulon-magne@orange.fr)

**Contacts :** Directrice : Mme Angélique BION - infirmière puéricultrice  
Directrice adjointe : Mme Marie-Laure NIGLAUT – éducatrice de jeunes enfants  
Secrétaire et gestionnaire administrative du SIVU : Mme Sylvie BAZIREAU

**Pour les inscriptions, les tarifs et le mode de facturation se rapprocher du SIVU-EPE.**

#### LE MULTI-ACCUEIL – la crèche

La structure dispose de 18 places, en accueil régulier ou occasionnel.

**Les enfants accueillis ont entre 10 semaines et 4 ans. Les pré- inscriptions s'effectuent sur rendez-vous.**

9 agents interviennent auprès des enfants : 1 infirmière puéricultrice, 2 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture et 4 agents sociaux

Les couches sont fournies et les repas diversifiés, adaptés à l'alimentation des tout petits, sont préparés chaque jour au restaurant scolaire de Magné.

Dans le cadre du projet pédagogique, sont proposées des activités manuelles, des activités d'éveil sensoriel et motrices.

L'équipe travaille auprès des enfants afin de les laisser progressivement évoluer seuls et à leur rythme ; son rôle est de les accompagner dans leurs acquisitions et de conseiller les parents dans cette évolution.

**Horaires d'ouverture :** de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

**Fermeture :** 1 semaine en avril, 3 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier.

#### LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Un service ouvert à tous, gratuit et animé par une éducatrice de jeunes enfants.

**Un espace d'échanges qui propose des temps d'éveil, d'expression et de socialisation entre adultes et enfants.**

Plus d'informations auprès de la responsable du RPE, Mme Marie-Laure NIGLAUT (sur rendez-vous : les lundis et mardis de 16h à 18h30 et permanence : le jeudi de 9 h à 12 h ou [rpe.maraispoitevin@gmail.com](mailto:rpe.maraispoitevin@gmail.com))

#### Pour les familles :

- une information sur les différents modes d'accueil à Magné, Coulon ; Les temps de rencontres entre professionnels à l'occasion d'animations, de soirées débats, d'informations thématiques...
- un accompagnement dans votre fonction de parent employeur (droits et obligations).

#### Pour les professionnels et futurs professionnels de l'accueil individuel :

- un accompagnement dans votre profession (droits et obligations) ;
- une orientation vers les interlocuteurs spécialisés en fonction de votre situation ;
- des informations sur le métier d'assistant(e) maternel(le) et sur les démarches à effectuer pour le devenir ;
- une écoute et des rencontres autour de thèmes variés ;
- un accès à une documentation professionnelle.

#### Pour le jeune enfant :

- le Relais est un espace pour jouer et grandir sous la responsabilité de son adulte accompagnateur.

## L'accueil de loisirs (ALSH)

*Le gestionnaire délégué par les communes :*

### **SIVU Magné/Coulon/Sansais**

358, avenue du Marais Poitevin 79460 MAGNE - 05 49 04 91 01

[secretariat.sivu.coulon-magne@orange.fr](mailto:secretariat.sivu.coulon-magne@orange.fr)

**Contact :** Secrétaire et gestionnaire administrative du SIVU : Mme Sylvie BAZIREAU

*avec l'organisateur :*



### **Le Centre Socioculturel du Marais**

3 place de la Coutume 79510 Coulon - 05 49 35 99 90 - [contact.lemarais@csc79.org](mailto:contact.lemarais@csc79.org)

[lemarais.csc79.org / http://lemarais.csc79.org/](http://lemarais.csc79.org/) #Centre social et culturel du marais

**Directeur :**

Cette association, organisme d'animation globale et de développement de la vie sociale, a pour buts :

- d'animer et de gérer le centre socioculturel du Marais regroupant dans les locaux appropriés et adaptés mis à la disposition des habitants par les communes un ensemble de services et de réalisations à caractère social, culturel, éducatif et sportif.
- d'organiser les accueils de loisirs enfance de 3 à 11 ans et adolescents de 11 à 17 ans des communes du marais.
- de favoriser le développement de la vie associative en offrant aux bénévoles et usagers une possibilité de rencontre et de soutien et concrétisant le projet d'animation globale.
- de développer le pouvoir d'agir des personnes et des groupes par la prise de responsabilité et le développement du lien social par la rencontre, l'information et la formation en favorisant les liens intergénérationnels.

### **L'accueil de loisirs 3 -11 ans - (maternelle et élémentaire)**

**La compétence de gestion de l'accueil de loisirs est transférée par les communes au SIVU Magné/Coulon, et ce dernier confie l'organisation aux équipes d'animation du Centre Socioculturel du Marais (CSCM).**

Responsable : Samantha JOLIVOT accompagnée par une équipe de huit animateurs diplômés BAFA et BAFD.

Contact : [enfance.lemarais@csc79.org](mailto:enfance.lemarais@csc79.org)

S'il doit être avant tout un espace de loisirs et d'amusement pour chaque enfant, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est également un lieu d'éducation où vont s'ancrer sous l'œil vigilant des adultes, les premiers apprentissages. Pour certains, il représente aussi la première expérience d'une vie sociale dans un groupe élargi où l'enfant devra parmi ses camarades et tout comme eux trouver sa place pour :

- ❖ Développer l'imaginaire de l'enfant au travers d'activités manuelles, sportives, culturelles, d'expressions et artistiques.
- ❖ Être acteur de son accueil de loisirs.
- ❖ Développer l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.

**Le mercredi en période scolaire :**

**Horaires d'ouverture** selon le rythme de chaque groupe scolaire. **Pour Magné : 12h30 – 18h30**

Il est organisé **dans les locaux du groupe scolaire de Coulon** mutualisant l'accueil des enfants de Magné et de Coulon. Les enfants scolarisés à Magné, après le repas du midi, sont pris en charge par les animateurs du CSCM depuis le restaurant scolaire.

Le transport est assuré pour les plus petits par des minibus du CSCM. Les plus grands empruntent le bus de transport en commun TANLIB (ligne 22) sous la responsabilité des animateurs.

### Mercredis

Tarifs (ressortissants CAF et MSA)	½ journée SANS repas	½ journée AVEC repas	journée
<b>Coulon et Magné</b>			
QF 1	2,50 €	4,50 €	5,00 €
QF 2	3,50 €	6,50 €	8,00 €
QF 3	4,50 €	7,50 €	10,00 €
QF 4	5,50 €	8,50 €	14,00 €
QF 5	6,00 €	9,00 €	17,00 €
<b>Autres communes</b>	7,00 €	11,00 €	21,00 €
<b>Autres régimes</b>			

### Les vacances scolaires : de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

**Fermeture : 2 semaines en août, 1 semaine entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier.**

#### ***L'accueil de loisirs des « petites » vacances scolaires :***

Il est organisé dans les locaux du groupe scolaire de Magné mutualisant l'accueil des enfants de Magné et de Coulon.

#### ***L'accueil de loisirs des « grandes » vacances scolaires estivales :***

Il est organisé, par alternance, dans les locaux du groupe scolaire de Magné ou de ceux de Coulon.

**Des semaines thématiques et des séjours sont proposés avec comme enjeu éducatif l'émancipation des enfants et le lien aux familles.**

Tarifs (ressortissants CAF et MSA) Coulon / Magné	Journée
QF 1	5,00 €
QF 2	8,00 €
QF 3	10,00 €
QF 4	14,00 €
QF 5	17,00 €
<b>Autres communes</b>	
QF 1	5,75 €
QF 2	8,75 €
QF 3	11,25 €
QF 4	15,25 €
QF 5	20,00 €
<b>Autres communes Autres régimes</b>	21,00 €

### **L'accueil de loisirs adolescents 11 – 17 ans - (collège et lycée)**

**Contact : [enfance.lemarais@csc79.org](mailto:enfance.lemarais@csc79.org)**

L'accueil de loisirs jeunesse est **ouvert les mercredis, vendredis et pendant les vacances scolaires** pour :

- permettre aux jeunes de se retrouver dans un lieu d'échanges, d'écoute, de rencontres, de détente et contribuer à développer leur citoyenneté et leur engagement
- impliquer les jeunes dans la construction de leurs temps de loisirs avec le soutien des animateurs ;
- être dans la continuité du projet pédagogique des 3 -11 ans de l'ALSH et en adéquation avec le projet éducatif enfance -jeunesse du Marais.

**Pour les inscriptions et tout renseignement concernant les accueils de loisirs, contacter l'accueil du centre socioculturel du Marais, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 05 49 35 99 90 ou [contact.lemarais@csc79.org](mailto:contact.lemarais@csc79.org)**

### L'Association des Parents d'Élèves (APE)

<https://ape.magne.jimdofree.com>

Courriel : [magne.ape@gmail.com](mailto:magne.ape@gmail.com)

Facebook : [APEMAGNE79](#)

L'association est composée de parents d'élèves bénévoles et représente tous les parents de l'école.  
Son but est :

- d'améliorer la vie quotidienne des élèves ;
- d'organiser des manifestations et des activités scolaires ou extra-scolaires pour les enfants ;
- de faciliter la communication et la rencontre entre parents.

C'est un **lien privilégié** entre les différents acteurs de la vie scolaire et périscolaire : parents, enseignants, personnel municipal.

L'APE fonctionne avec une subvention de la commune et avec les gains de certaines manifestations organisées tout au long de l'année (**fête de l'école, vente de pizzas, vente de sacs**, etc...).

L'argent récolté est réservé sous forme de **subvention à l'école pour des projets d'école de vos enfants** : cinéma, sorties scolaires, piscine, escalade, livres, jeu de cour, etc...)

D'autres animations peuvent être mise en place pour le plaisir des enfants comme **le Père Noël, le Carnaval, la chasse aux œufs**.

**Les réunions (conseils d'administration) se déroule 1 fois par mois (de 20h30 à 22h30).**

Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les réunions. Même une aide ponctuelle pour organiser une action/manifestation est déjà un grand plus !

**Les représentants des Parents d'Élèves** sont les parents élus avant les vacances de la Toussaint. Les nouveaux candidats sont les bienvenus ! Ils participent aux 3 conseils d'école ayant lieu pendant l'année scolaire. Courriel : [conseildecole.magne@gmail.com](mailto:conseildecole.magne@gmail.com)

### Au sujet de la protection de vos données :

*« Pour se conformer au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données), nous collecterons les données pour gérer vos diverses demandes. Vos coordonnées seront utilisées pour vous informer tout au long de votre demande. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public et le consentement des personnes concernées. Les données sont conservées pendant le cycle de scolarisation et seront supprimées à l'issue d'une année. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou vous opposer à leur traitement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site <https://www.cnil.fr/> pour plus d'informations sur vos droits. » Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter en Mairie – Square St Germain 79460 Magné – Tél. : 05 49 35 71 80 – [mairie@ville-magne.fr](mailto:mairie@ville-magne.fr)*

---

## BLOC NOTES :

---

---



Square Saint Germain – BP3 – 05.49.35.71.80 – [mairie@ville-magne.fr](mailto:mairie@ville-magne.fr)

---

---